

date de dépôt : 13 septembre 2021  
demandeur : Madame LABAT Karine  
pour : Construction et rénovation d'une  
maison individuelle  
adresse terrain : Liagouse, à Oueilloux (65190)

**CERTIFICAT d'URBANISME**  
délivré au nom de l'État  
**Opération réalisable**

**Le maire de Oueilloux,**

Vu la demande présentée le 13 septembre 2021 par Madame LABAT Karine demeurant 21 RUE des Pyrénées, Oléac-Dessus (65190), en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme :

• indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain :

- cadastré 0-A-183, 0-A-182
- situé Liagouse  
65190 Oueilloux

et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant en Construction et rénovation d'une maison individuelle ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;  
Vu le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 classant la commune en zone de sismicité moyenne ;

**CERTIFIÉ**

**Article 1**

**Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée.**

L'aspect, le volume et le matériau de couverture du projet seront traités par référence aux constructions traditionnelles environnantes.

Les façades seront parallèles ou perpendiculaires aux voies.

La constructibilité du terrain est conditionnée par la possibilité, en l'absence de réseau public d'assainissement collectif, de réaliser un assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur, dont le dispositif sera obligatoirement précisé lors de la demande de permis de construire.

Avant dépôt d'une demande de permis de construire, il est vivement conseillé de prendre contact avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E) 16, Bd Claude Debussy 65000 TARBES (TEL : 05.62.56.71.45).